

PLAN DE COURS

FOR-6001 : Essai-phase I

NRC 14983 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-27	Crédit(s) : 9
-------------------------	---------------

Réalisation d'un stage de trois mois en milieu de travail. Intégration de l'étudiant à une activité réalisée dans un établissement autre que l'Université Laval, comme un centre de recherche, une firme privée, un ministère, etc. Cette activité doit être en rapport avec l'axe de formation amorcé dans sa maîtrise avec essai, projet préalablement approuvé par le directeur de recherche de maîtrise en sciences forestières.

Plage horaire

Essai		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138558>

Coordonnées et disponibilités

André Desrochers

Directeur de programme

Abitibi-Price, local 2145-A


<https://www.sbf.ulaval.ca/professeurs/andre-desrochers>

Disponibilités

Si vous avez des questions ou problèmes, veuillez communiquer avec moi, en utilisant l'outil "Envoi de courriel" à gauche, sur votre écran.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Réalisation du stage	5
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	7
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	8
Matériel didactique	8
Matériel complémentaire	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

Réalisation d'un stage de trois mois en milieu de travail. Intégration de l'étudiant à une activité réalisée dans un établissement autre que l'Université Laval, comme un centre de recherche, une firme privée, un ministère, etc. Cette activité doit être en rapport avec l'axe de formation amorcé dans sa maîtrise professionnelle en sciences forestières, projet préalablement approuvé par le directeur du programme.

C'est la responsabilité de l'étudiant d'assurer que tous les évaluateurs soient bien au courant des modalités du cours. Partager le syllabus du cours avec ces personnes, dès qu'elles sont identifiées.

Objectifs généraux

Développer des compétences pertinentes aux objectifs de la maîtrise fixés dans une vision d'ensemble du plan de carrière de l'étudiant. Ces compétences doivent être complémentaire à celles offertes dans les cours suivis à distance ou en classe.

Approche pédagogique

L'essentiel du travail de ce cours doit être réalisé sous la gouverne de l'institution accueillant le stagiaire. Un encadreur de stage qualifié et membre de l'institution concernée doit être désigné. Cette personne s'assurera de l'avancement du stage.

À la fin du stage, une évaluation par l'encadreur du stage doit être acheminée au directeur d'essai (un professeur) et au directeur de programme. Le directeur d'essai peut, s'il le désire, participer à l'évaluation.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date limite
Recherche d'un lieu de stage et d'un encadreur rattaché à ce lieu	2 semaines après le début de la session
Recherche d'un professeur encadrant l'aspect académique (Phases I et II)	3 semaines après le début de la session
Réalisation du stage	Fin de la session
Évaluation du stage par l'étudiant et les encadreurs, remise à la direction de programme	1 semaine après la fin de la session

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Réalisation du stage	À déterminer	Individuel	100 %

L'évaluation du stage se fait par écrit par la personne qui a encadré le stagiaire sur place (dans l'institution de réalisation du stage). Dans certains cas, le professeur rattaché au département peut participer à l'évaluation s'il le juge pertinent. Évaluer en justifiant brièvement, sur la base de l'assiduité, la ponctualité, le professionnalisme, le progrès, l'innovation ou tout autre aspect de la performance du stagiaire jugé pertinent. Cette évaluation porte donc sur la réalisation à proprement parler du stage. Pour faciliter l'évaluation, le stagiaire rédige un bref [compte-rendu](#) (max 5 pages). Un rapport détaillé sera réalisé et évalué au cours lié, For-6002 Essai, phase II.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Réalisation du stage

Date de remise :	À déterminer Autoévaluation : À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	100 %
Répartition de la correction et critères :	80 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Respect des échéances	15
Leadership	15
Professionalisme	15
Entregents	15
Atteinte des objectifs	40

20 % Autoévaluation

Critère	Notation
Respect des échéances	15
Leadership	15
Professionalisme	15
Entregents	15
Atteinte des objectifs	40

Remise de l'évaluation :	Par courriel au directeur de programme, de la part de l'évaluateur/trice. Assurez-vous que l'évaluation comporte une note finale (cote ou pourcentage).
--------------------------	--

Directives de l'évaluation :

Remettre un bref compte-rendu des activités de stage (5 pages maximum). Ce compte-rendu pourra servir de première ébauche pour le compte-rendu plus étoffé du cours suivant (Essai phase 2). Dans cette esquisse, l'étudiant doit identifier le lieu de stage, les objectifs ou tâches, ainsi que les personnes encadrant le stagiaire (professeur rattaché au département et superviseur en milieu de stage). La personne chargée de supervision en milieu de stage doit obligatoirement envoyer un courriel au responsable du cours (directeur de programme) résumant son appréciation du travail du stagiaire, utilisant la grille de critères ci-dessous. L'étudiant doit aussi formuler une auto-évaluation (20% de la note) en utilisant la même grille d'évaluation et la remettre au responsable du cours.

Si vous voulez vous assurer d'une note juste et satisfaisante, veuillez prendre connaissance des critères d'évaluation. Il est de votre responsabilité d'envoyer votre grille d'évaluation à l'évaluateur, en même temps que votre compte-rendu.

Fichiers à consulter :

 [Barème d'évaluation du stage \(français\)](#) (279,67 Ko, déposé le 22 nov. 2021)


 [Barème d'évaluation du stage \(anglais\)](#) (283,21 Ko, déposé le 22 nov. 2021)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Matériel complémentaire

Suggéré par les encadreurs

Bibliographie

Bibliographie

Consulter les encadreurs pour toute documentation pertinente.